COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 14/2023

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

aux comptes 2022 du Fonds culturel Riviera

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le jeudi 27 avril 2023 à 18 h 30

à Corsier

Table des matières

1 Objet du préavis 2
2 Historique 2
3 Comptes 2022 2
4 Conclusions 4

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2022 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les Conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5ème des communes partenaires.

2 Historique

La Convention du Fonds culturel Riviera (FCR), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe désormais les neuf communes de la Riviera, à la suite de la fusion des Communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz au 1er janvier 2022.

Le FCR est géré par un conseil administratif, formé de délégué.e.s des neuf Municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

3 Comptes 2022

Outre le document relatif aux comptes de l'exercice 2022, sont annexés au présent préavis :

- le rapport d'activités 2022 du FCR ;
- la liste des institutions bénéficiaires en 2022 ;
- la liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2022.

Produits

Le Fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, la contribution annuelle des communes a été fixée à CHF 48.- / habitant·e pour la législature 2002-2006. Depuis le début de la législature 2006-2011, le montant de cette contribution peut être réévalué d'année en année et ce, dans une fourchette de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant·e.

Pour 2022, la contribution des communes a été fixée à CHF 47.- / habitant.e sur la base de la population au 31.12.2021. Les contributions des communes s'élèvent à CHF 3'827'445. A cela s'ajoute la participation de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour (CITS) aux coûts de l'Agenda régional de CHF 12'000.-.

Ainsi, le total des recettes pour 2022 s'élève à CHF 3'839'445.-.

Charges

Selon l'article 2 de la convention du FCR, le Fonds a pour objectif de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional. L'art. 5 de la convention précise qu'il est de la compétence du Conseil administratif (CA) du Fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires.

Le montant global des subventions versées aux 21 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional en 2022 (Poste 365.1 - Subventions ordinaires) s'est élevé à CHF 3'674'276.70, montant inférieur à celui qui était prévu au budget 2022.

Cette différence s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'adaptation de la subvention 2022 à la Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM), dont a été soustrait un montant de CHF 280'000.- correspondant à l'excédent de subvention perçue en 2021. A noter que les transitoires 2021 avaient prudemment fixé l'excédent en question à CHF 200'000.- (Poste 352.2 - Restitutions exceptionnelles aux communes) montant qui a été versé aux communes en 2022 au prorata de la population au 31.12.2020.

Les CHF 80'000.- restants sont attribués à la provision pour les adaptations des subventions, les aides à la création et soutiens ponctuels (Poste 381.1), voire l'intégration éventuelle d'une nouvelle institution.

- L'adaptation à la baisse de la subvention à la Fondation du Montreux Choral Festival qui s'est trouvé dans l'obligation de renoncer à l'organisation du concours international, faute d'inscriptions suffisantes. L'édition 2022 s'est centrée sur l'organisation d'un seul concert à l'Auditorium Stravinski.

S'agissant des subventions extraordinaires (Poste 365.2), un montant de CHF 10'000.- a été attribué à une aide à la création traitée et versée en 2022 ; deux autres aides à la création, acceptées en 2022 pour un montant total de CHF 18'000.-, seront versées en 2023 ; enfin, une aide à la création d'un montant de CHF 4'000.-, attribuée en 2020 mais dont la création a dû être reportée à plusieurs reprises, sera versée en 2023.

Il faut encore ajouter à ces charges, un montant de CHF 35'000.- (forfait) pour les prestations d'administration, de coordination et de gestion du Fonds, effectuées par le Service des affaires intercommunales, ainsi qu'un montant de CHF 538.50 correspondant à la facture de la fiduciaire pour le contrôle des comptes 2021.

Le montant total des charges 2022 s'élève à CHF 3'839'445.- comprenant une attribution de CHF 101'629.80 à la provision destinée aux institutions bénéficiaires, à l'éventuelle intégration de nouvelles institutions ou encore à des soutiens ponctuels ou aides à la création.

Le solde au 31 décembre 2022 s'élève ainsi à CHF 0.-.

4 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 14/2023 de la Municipalité du 21 avril 2023 au Conseil communal relatif aux comptes 2022 du Fonds culturel Riviera

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter les comptes 2022 du Fonds culturel Riviera.

Ainsi adopté le 21 avril 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire municipale

O. Gfeller L.S. V. Egli

Annexes :
- Comptes 2022 du Fonds culturel Riviera
- Rapport d'activités 2022
- Liste des institutions bénéficiaires 2022
- Liste des demandes d'aides à la création 2022

Délégation municipale : M. Jean-Baptiste Piemontesi, Conseiller municipal

FONDS CULTUREL RIVIERA

	BILAN au 31décembre	COMPTES 2022	COMPTES 2021
	ACTIF		
9111	Compte courant Ville de Vevey (débiteur)	191'442.45	138'812.65
9139	Actif transitoire (prov.subvention versé en trop)	-	200'000.00
	TOTAL DE L'ACTIF	**191'442.45**	**338'812.65**
	PASSIF		
9206	Rétrocession en faveur des communes	-	200'000.00
9259	Provision pour subventions à payer	22'000.00	36'000.00
9259.1	Factures à payer	600.00	35'600.00
9282.2	Provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	168'842.45	67'212.65
	TOTAL DU PASSIF	**191'442.45**	**338'812.65**

	Compte d'exploitation au 31 décembre	COMPTES 2022	BUDGET 2022	COMPTES 2021
	PRODUITS			
452	Participations des communes	3'827'445.00	3'818'045	3'818'045.00
465	Participation de la commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve	12'000.00	12'000	12'000.00
480	Prélèvements sur la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	-	12'755	-
	TOTAL DES PRODUITS	**3'839'445.00**	**3'842'800**	**3'830'045.00**
	CHARGES			
318	Honoraires et prestations de services	35'000.00	35'000	35'000.00
318.5	Révision des comptes	538.50	600	538.50
352.1	Restitution exceptionnelle aux communes (2020)	-		440'000.00
352.2	Restitution exceptionnelle aux communes	-		200'000.00
365.1	Subventions ordinaires	3'674'276.70	3'807'200	3'082'293.85
365.2	Subventions extraordinaires	28'000.00	-	5'000.00
	Total subventions	3'702'276.70	3'807'200	3'087'293.85
381.1	Attribution à la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	101'629.80	-	67'212.65
	TOTAL DES CHARGES	**3'839'445.00**	**3'842'800**	**3'830'045.00**
	RESULTAT	**-**	**-**	**-**

Ville de Vevey
Service des finances
L'adjoint administratif

E. Ferrara

Vevey, le 8 mars 2023

		TRANSITOIRES 2021	2022	TRANSITOIRES 2023	TOTAL
PRODUITS			**-3'839'445.00**		**-3'839'445.00**
452	Commune de Blonay - Saint-Légier		-560'475.00		-560'475.00
	Commune de Chardonne		-144'666.00		-144'666.00
	Commune de Corseaux		-109'510.00		-109'510.00
	Commune de Corsier-sur-Vevey		-159'330.00		-159'330.00
	Commune de Jongny		-84'835.00		-84'835.00
	Commune de Montreux		-1'222'564.00		-1'222'564.00
	Commune de La Tour-de-Peilz		-574'434.00		-574'434.00
	Commune de Vevey		-926'887.00		-926'887.00
	Commune de Veytaux		-44'744.00		-44'744.00
Total 452			**-3'827'445.00**		**-3'827'445.00**
465	Commission intercommunale de la taxe de séjour		-12'000.00		-12'000.00
Total 465			**-12'000.00**		**-12'000.00**
CHARGES		**-138'812.65**	**3'786'815.20**	**191'442.45**	**3'839'445.00**
318	Prestations effectuées par le SAI (forfait)	-35'000.00	70'000.00		35'000.00
Total 318		**-35'000.00**	**70'000.00**		**35'000.00**
318.5	PKF Fiduciaire SA	-600.00	538.50	600.00	538.50
Total 318.5		**-600.00**	**538.50**	**600.00**	**538.50**
352.2	Provision restitution exceptionnelle aux communes	-200'000.00	200'000.00		-0.00
Total 352.2		**-200'000.00**	**200'000.00**		**-0.00**
365.1	Agenda régional - mandat version digitale	-22'000.00	30'694.50		8'694.50
	Agenda régional - prestataires version papier		136'082.20	-	136'082.20
	Association Clara Haskil (concours)		25'000.00		25'000.00
	Association des amis du Festival des Artistes de rue à Vevey		10'000.00		10'000.00
	Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux		10'000.00		10'000.00
	Association Live in Vevey		25'000.00		25'000.00
	Association des Musées de la Riviera Vaudoise		82'000.00		82'000.00
	Association Nouvel Espace Dancers (NED)		35'000.00		35'000.00
	Association Nox Orae (festival)		20'000.00		20'000.00
	Association Oriental-Vevey - Théâtre de l'Oriental		75'000.00		75'000.00
	Association Semaine Internationale de Piano		20'000.00		20'000.00
	Association du Théâtre de poche de la Grenette		50'000.00		50'000.00
	Association du Théâtre Les Trois-Quarts - Le Pantographe		60'000.00		60'000.00
	Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)	-10'000.00	70'000.00		60'000.00
	Association du Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF)		15'000.00		15'000.00
	Fondation des Arts et Spectacles de Vevey - Le Reflet		1'240'000.00		1'240'000.00
	Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival		130'000.00		130'000.00
	Montreux Jazz Artists Foundation		80'000.00		80'000.00
	Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux Riviera (TMR)		435'000.00		435'000.00
	Fondation Montreux Choral Festival		17'500.00		17'500.00
	Fondation de la saison culturelle de Montreux (FSCM)	200'000.00	520'000.00		720'000.00
	Fondation du Septembre musical Montreux-Vevey		200'000.00		200'000.00
	Fondation Vevey, Ville d'images - Festival Images		220'000.00		220'000.00
Total 365.1		**168'000.00**	**3'506'276.70**	**-**	**3'674'276.70**
365.2	Théâtre-Ensemble Chantier Interdit		10'000.00		10'000.00
	Union Chorale de la Tour-de-Peilz	-4'000.00		4'000.00	-
	Association Prototype Status			10'000.00	10'000.00
	Association Reminox's Company Dance concept			8'000.00	8'000.00
Total 365.2		**-4'000.00**	**10'000.00**	**22'000.00**	**28'000.00**
381.1	Attribution à la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	-67'212.65		168'842.45	101'629.80
Total 381.1		**-67'212.65**		**168'842.45**	**101'629.80**
Total général		**-138'812.65**	**-52'629.80**	**191'442.45**	**0.00**

FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prétériter les institutions déjà bénéficiaires du Fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le Fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à CHF 48.- par habitant·e.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un « Fonds culturel Riviera » (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 2 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après approbation par le Conseil d'État.

FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un·e délégué·e de chacune des désormais neuf municipalités, depuis la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz entrée en vigueur au 1er janvier 2022,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désigné·e·s par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégué·e·s choisi·e·s parmi les membres de chacun des neuf conseils communaux de la Riviera.

Conseil administratif

Les membres du CA sont désigné·e·s par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

En 2022 et pour le reste de la présente législature, la présidence et la vice-présidence du CA sont assurées respectivement par M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, et Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant·e et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels.

Bureau exécutif

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle, ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés.

En 2022 et pour le reste de la législature, le BE est composé de :

- M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, Président ;
- Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey, Vice-présidente ;
- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux.

Commission intercommunale de gestion

A l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du Fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

La fusion des communes de Blonay et St-Légier-La-Chiésaz étant effective au 1er janvier 2022, le CA a validé que la nouvelle commune soit représentée au sein de la commission intercommunale de gestion à raison de 2 membres et 1 suppléant, afin de respecter l'esprit de la convention (art. 16 composition). Cela a fait l'objet d'une consultation des municipalités qui ont accepté la proposition à l'unanimité.

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2021 et en novembre pour l'examen du budget 2023, en présence d'une délégation du CA. Basées sur l'année législative et le tournus établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance de mai 2022 :

  Président : M. Roberto Trüb, conseiller communal à Corseaux ;
  Rapporteur : M. Guillaume Pilloud, conseiller communal à Vevey.

- Séance de novembre 2022 :

  Présidente : Mme Margrith Bussy conseillère communale à Corsier ;
  Rapporteur : M. Matthieu Sesseli, conseiller communal à Blonay – Saint-Légier.

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2021 et à l'unanimité l'adoption du budget 2023 aux conseils communaux de la Riviera.

Enfin, relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

ACTIVITES 2022

Au cours de l'année 2022, le CA et le BE se sont réunis à quatre reprises en mars, juin, septembre et décembre.

En 2022, outre l'Agenda régional, 21 institutions ont bénéficié du soutien du FCR (cf. annexe « Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2022 »).

L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

Suivi des institutions bénéficiaires

Avec le soutien du SAI, en charge de la gestion du Fonds et du suivi des 21 institutions bénéficiaires (analyse des comptes / rapports d'activités / budgets / programmes / etc.), le BE et le CA procèdent à un point de situation régulier sur leur évolution. Le but du FCR étant de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, le BE et le CA ont la compétence de contrôler que les subventions versées sont en adéquation avec les charges artistiques de dites institutions.

D'une manière générale, l'année 2022, respectivement les saisons 2021-2022 des institutions bénéficiaires, ont été marquées par une reprise des activités post-Covid et un certain « retour à la normale » qu'il convient toutefois de nuancer. Ainsi, les festivals ont rencontré une très bonne, voire une excellente fréquentation, alors que les salles (théâtres / clubs) n'ont pas toutes retrouvé leur public à la hauteur des saisons précédant la Fête des Vignerons, puis la période Covid. La programmation a été particulièrement riche, comprenant à la fois les reports de certains spectacles annulés durant la période covid et de nouveaux spectacles préparés durant la même période. En outre, les institutions signalent un renchérissement des coûts auquel elles doivent faire face et en parallèle une difficulté accrue à maintenir ou obtenir les soutiens nécessaires, en particulier des sponsors. Plusieurs institutions montreusiennes doivent de plus gérer incertitudes et nécessaires adaptations dans la perspective de la fermeture du 2m2c durant la période des travaux de rénovation (été 2023 – printemps 2025).

Malgré les difficultés auxquelles les institutions ont été confrontées depuis 2019, il convient de relever la volonté et l'engagement dont elles font preuve pour contribuer au maintien de la qualité de l'offre culturelle sur la Riviera.

Parmi les institutions bénéficiaires, deux d'entre elles se trouvent encore dans une situation particulière, présentée de manière synthétique ci-après.

La Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM) a été particulièrement touchée par le covid et a subi de nombreuses annulations durant la pandémie, entraînant des reports jusqu'en 2022-2023. De ce fait, des excédents de subventions ont été constatés depuis 2020, qui ont fait l'objet de restitutions exceptionnelles aux communes. La situation tend à se normaliser en 2022, l'excédent de subvention étant, à première vue, beaucoup plus faible que lors des deux exercices précédents.

Autre institution durement touchée par la pandémie, la Fondation du Montreux Choral Festival a dû annuler 3 éditions consécutives depuis la Fête des Vignerons. L'édition 2022 ne lui a pas permis non plus d'organiser un concours international, faute d'inscriptions suffisantes. Elle a toutefois réalisé un concert unique regroupant plusieurs chœurs et directions de chœurs, à l'Auditorium Stravinski.

Agenda culturel régional

L'agenda régional a pu reprendre son rythme de parution d'avant la crise sanitaire, soit six numéros en 2022.

La Commission intercommunale de la taxe de séjour a, comme elle le fait depuis 2016, pris en charge une partie des coûts de l'agenda, via l'octroi d'une subvention annuelle pérenne de CHF 12'000.-.

Par ailleurs, le FCR a poursuivi le travail engagé sous la conduite du service de la culture de Vevey et en partenariat avec Montreux Vevey Tourisme, visant à mettre en œuvre un agenda régional digital, dans le but premier de moderniser les bases de données, tout en maintenant la possibilité d'une version papier. Ayant pris un peu de retard dans le contexte de la crise sanitaire, ces travaux, qui ont nécessité quelques adaptations techniques, se sont poursuivis en 2022. En principe, le nouveau web service sera testé pour l'édition de mars-avril 2023 de l'agenda.

En raison des adaptations techniques qui ont dû être entreprises, la participation du FCR à la version digitale s'est élevée à quelque CHF 30'000.-, représentant un surplus de charges d'environ CHF 8'000.- par rapport au montant provisionné.

Intégration de l'Association des Amis du Festival des artistes de rue de Vevey

En 2022, l'Association des Amis du Festival des artistes de rue de Vevey est devenue la 21e institution bénéficiaire du FCR, suite à la décision d'intégration unanime des membres du CA, puis des 9 municipalités de la Riviera en cours d'année.

Manifestation créée à Vevey en 1992, le Festival des artistes de rue de Vevey est bien connu du public de la région : programmé le week-end précédent la rentrée scolaire de fin août, la manifestation entièrement gratuite attire environ 30'000 personnes à chaque édition, principalement en provenance de la région et de Suisse romande, mais aussi de Suisse alémanique. La grande majorité des artistes sont des professionnel·le·s dans leur domaine et reçoivent un cachet auquel s'ajoutent les recettes « au chapeau ». A chaque édition du Festival, un concours est organisé avec la remise de trois prix en fin de Festival, dont le premier d'entre eux est le « Pavé d'or », de CHF 1'000.-. Le Comité de l'association se charge, à titre bénévole, de l'ensemble de l'organisation et du financement de la manifestation, épaulé par une centaine de bénévoles durant celle-ci.

Après deux ans sans manifestation du fait de la pandémie, la 28e édition du Festival a bien eu lieu du 19 au 21 août 2022 et a rencontré à nouveau un franc succès, le public étant venu nombreux pour assister aux quelques 120 spectacles programmés, auxquels 15 groupes d'artistes internationaux ont participé.

Aides à la création / soutiens ponctuels

En 2022, 23 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel ont été traitées par le FCR (cf. liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel, en annexe). Parmi celles-ci, trois demandes répondant aux principes d'octroi du FCR ont reçu une réponse favorable. En outre, le FCR a confirmé le report de son soutien en 2023 pour une demande faite en 2020, mais dont la création a dû être reportée plusieurs fois (reports Covid).

Budget 2023 / répartition des subventions 2023

Comme chaque année, le BE et le CA ont préparé le budget 2023 en septembre, sur la base des éléments transmis par les institutions bénéficiaires. Ledit budget comprend les contributions des communes à hauteur de Fr. 47.- /habitant·e et la population au 31.12.2021, auxquelles s'ajoute la subvention de Fr. 12'000.- octroyée annuellement par la commission intercommunale de la taxe de séjour, pour participer aux frais de l'Agenda régional. Ainsi, le montant total des revenus du FCR en 2023 s'élève à plus de CHF 3.83 millions.

Ces revenus permettent d'assurer les subventions aux institutions bénéficiaires, de financer l'administration et la gestion du Fonds par le SAI (forfait) et le contrôle des comptes par la fiduciaire. En outre, une provision de CHF 100'000.- a été constituée pour des adaptations éventuelles de la subvention aux institutions bénéficiaires dans un contexte général de hausse des coûts et pour l'intégration possible de nouvelles institutions.

Le budget 2023 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux de la Riviera en fin d'année 2022. Sur proposition du BE, le CA s'est consacré à la répartition des subventions aux institutions bénéficiaires lors de la séance de décembre. Dite répartition est effectuée sur la base du budget 2023, ainsi que sur le suivi attentif des institutions et l'analyse globale qui en résulte.

Comptes 2022

Le préavis-type sur l'exercice 2022 du FCR présente les principaux éléments financiers, auquel il convient donc de se référer.

Procédure d'adoption des comptes et du budget du FCR

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR. Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Vevey - le 1er mars 2023 / SAI – IC-LMS/jm/nc

FONDS CULTUREL RIVIERA

LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2022

Agenda Riviera

*1 Association des Amis du Festival des artistes de rue de Vevey **

2 Association Concours Clara Haskil

3 Association La Lanterne magique Vevey - Montreux

4 Association Live in Vevey

5 Association des Musées de la Riviera vaudoise

6 Association Nouvel Espace Dancers (NED)

7 Association Nox Orae

8 Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental

9 Association Semaine internationale de piano

10 Association du Théâtre de poche de La Grenette

11 Association du Théâtre Les Trois-Quarts

12 Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)

13 Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF)

14 Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)

15 Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival

16 Montreux Jazz Artists Foundation

17 Fondation Montreux Choral Festival

18 Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)

19 Fondation de la Saison Culturelle de Montreux

20 Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey

21 Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

**Institution intégrée en 2022*

SAI - le 9 juin 2022 / nc

FONDS CULTUREL RIVIERA

LISTE DES DEMANDES D'AIDE À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL TRAITÉES EN 2022

ACCEPTÉE / CONFIRMÉE

- Union Chorale de La Tour-de-Peilz – « Hymne à la vie » (demande acceptée en 2020, concerts reportés à 2023 et montant de l'aide à la création provisionné pour 2023)
- Cie Théâtre-Ensemble chantier interdit – « Que d'espoir ! », aide à la création
- Association Prototype Status (PS) – Cie J. Morand - « MIRKIDS », aide à la création
- Association Reminox's Company Dance Concept – « Bandoval », aide à la création

REFUSÉES

- Association ART'EMPOREL – 450 ans de la grande restauration du Temple de Lutry
- Association Private P'Arts – exposition en collaboration avec le Musée historique de Montreux
- Groupe théâtral Les Snooks – « Je veux voir Mioussov »
- Compagnie …Sans oublier… – « Dialogues hébraïques »
- Association Les Chœurs de la Fête des Vignerons 2019 – concert à l'Auditorium Stravinski
- Resver – manifestation commerciale à la Salle del Castillo à Vevey
- Vertiges Prod – distribution du film : « Une goutte d'eau sur un volcan »
- Association Les Grands Félins – « Bunker »
- Festival International des Artistes de Rue de Vevey – 28e édition (institution intégrée en 2022)
- Collectif Les Rêveries Acoustiques – « Matière et Résonnance »
- Dreampixies Sàrl – musique originale du film « Colombine »
- Foodculture days – plateforme digitale BOCABOCA
- « Moon music » Alice Auclair – « Quiet Days »
- Colloque Lavaux Patrimoine mondial (LPm) – Université de Lausanne (UNIL) - « Les paysages culturels vivants – Témoignages d'un paysage »
- Association La Limonade Littéraire – Rendez-vous littéraires jeune public
- Conservatoire de Musique Ecole de Jazz Montreux-Vevey-Riviera – « Je suis déjà quelqu'un »
- Association Vevey Spring Classic – 2e édition du Vevey Spring Classic
- Association Foodculture days – 4e édition de Foodculture days
- Association de la Saison musicale de Caux
- St. John's Anglican Church – dernière étape de restauration de l'église

SAI – JANVIER 2023